

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 octobre 2008

MISE EN OEUVRE DU GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT - (n° 955)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 1525

présenté par
M. Reynès-----
ARTICLE 25

À la première phrase, substituer au mot :

« réduction »,

les mots :

« suppression progressive ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le principe de l'élimination complète des substances dangereuses prioritaires identifiées par la réglementation européenne doit apparaître dans la loi.